

Communiqué de presse

Paris, le 24 juillet 2020

## **Plan de relance européen : une avancée politique majeure aux dépens de la future capacité d'innovation de l'Union européenne ?**

**Unis face à la crise sanitaire, les États européens se dotent d'un plan de relance ambitieux de 750 milliards d'euros. [L'Association des Conseils en Innovation](#) salue cette décision historique mais regrette qu'elle se fasse aux dépens du budget pluriannuel qui devait être alloué au programme Horizon Europe.**

Qualifié « d'historique » par le couple franco-allemand, le plan de relance européen est une étape majeure pour aider les pays de l'Union européenne à surmonter la crise sanitaire. Au terme d'un sommet marathon, les vingt-sept États membres s'accordent pour octroyer d'importantes subventions aux pays gravement touchés par la crise sanitaire grâce à un emprunt commun sur les marchés financiers. **Cette solidarité budgétaire, encore inenvisageable quelques mois auparavant, est une avancée politique majeure dans la construction européenne et aussi le fruit de nombreuses concessions sur le budget européen.** Ce dernier s'élève désormais à 1 074,3 milliards d'euros au lieu de 1 100 milliards demandés par la Commission européenne et des 1 300 milliards d'euros demandés par le Parlement Européen en mai 2020.

L'équilibre du nouveau budget européen passe cependant par une baisse drastique des fonds alloués aux activités de recherche et d'innovation par le biais du futur programme Horizon Europe. **A l'issue des dernières négociations, le budget de ce dernier s'élève à 80,9 milliards d'euros** au lieu des 94 milliards d'euros préconisés par la Commission Européenne et des 120 milliards d'euros demandés par le Parlement européen – soit une diminution de 30% par rapport aux attentes de l'organe législatif de l'Union Européenne. Mariya Gabriel, commissaire européenne à l'Innovation, la Recherche, la Culture, l'Éducation et la Jeunesse qualifie de « *regrettable* » les coupes budgétaires consenties pendant ce sommet européen. **Le plan de relance européen se réalise ainsi en partie aux dépens du programme Horizon Europe quand bien même les acteurs européens de la recherche et l'innovation avaient appelé de leurs vœux un budget ambitieux comme cela était préconisé dans le rapport Lamy publié en juillet 2017.**

L'Association des Conseils en Innovation déplore par ailleurs l'absence d'augmentation des budgets de la recherche et l'innovation par rapport au précédent programme qui avait disposé d'une enveloppe de 80 milliards d'euros. Or, dans un rapport publié en 2017, la Commission Européenne avait alerté les États membres sur son incapacité à financer des projets jugés de grande qualité en raison d'une enveloppe financière trop peu dotée. Près de 34% de projets de recherche et d'innovation de haut niveau n'ont pu démarrer faute de financement sur les trois premières années de mise en œuvre d'Horizon 2020. **Ce sous-financement a des conséquences délétères pour l'Union Européenne puisqu'il la contraint à délaisser des gisements de croissance faute d'investissements suffisants dans les différents secteurs de la recherche et l'innovation, et qu'il diminue également la capacité de l'Europe à répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux du 21ème siècle.**

**A propos de l'Association des Conseils en Innovation - [www.asso-conseils-innovation.org](http://www.asso-conseils-innovation.org)**

L'Association des Conseils en Innovation se compose de plus de 70 entreprises exerçant le métier de conseil en innovation, soit plus de 5 000 collaborateurs. Outre la mise en lumière des expertises de ses membres, l'ACI est engagée dans la défense et la promotion du métier de conseil en innovation, ainsi que la valorisation de l'innovation comme vecteur de la croissance économique et performance sociétale. Ses experts produisent régulièrement des livrables techniques (livres blancs, guides pratiques, articles d'expert...), à l'attention des acteurs publics et privés des écosystèmes d'innovation. Ils interviennent sur quatre sujets : les politiques publiques d'innovation et leur évaluation, les stratégies d'innovation, les projets collaboratifs innovants et le financement fiscal de l'innovation (CIR, CII). L'ACI a par ailleurs noué plusieurs partenariats, notamment la Médiation des entreprises et Bpifrance. Liste des membres sur <https://www.asso-conseils-innovation.org/fr/l-association>

Contact Média : Claire Flin – 06 95 41 95 90 – [claireflin@gmail.com](mailto:claireflin@gmail.com)